Ce document fournit les informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN TAUX

Part X: FR0013403425

Société de gestion : LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT du groupe LA BANQUE POSTALE

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Le FCP relève de la classification "Obligations et autres titres de créances internationaux".

Son objectif de gestion est double : (i) chercher à surperformer, sur la durée de placement recommandée (3 ans), son indicateur de référence, l'€STR capitalisé, de 1,7% par an, net de frais de gestion réels; et (ii), mettre en œuvre une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR).

Le FCP est géré activement. L'€STR est utilisé à postériori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice. Le FCP n'étant pas indiciel, sa performance pourra s'éloigner sensiblement de cet indicateur de référence, en fonction des choix de gestion qui auront été opérés. Les titres détenus en direct seront sélectionnés au sein de l'indice des indices Bloomberg Euro-Aggregate (toutes maturités) et ICE BofAML Euro HY Constrained restreint au BB, qui constituent l'Univers d'Analyse, mais de manière non exclusive, et sans aucune contrainte de réplication (comme expliqué ci-avant).

- **Analyse d'univers de valeurs (l'« Univers d'Analyse »).**

L'Univers d'Analyse, constitué des valeurs composant les indices Bloomberg Euro-Aggregate (toutes maturités) et ICE BofAML Euro HY Constrained restreint au BB, est analysé à partir de critères d'investissement socialement responsables (ISR) afin d'identifier les entreprises ayant les meilleures pratiques en matière de développement durable selon l'analyse de la société de gestion (LBP AM), et ainsi de déterminer le seuil de sélectivité de 20% à respecter. Cette analyse se fonde sur un outil propriétaire multi-source de notation extra-financière développé en interne. LBP AM applique, selon une pondération propre à chaque secteur, les 4 piliers suivants : gouvernance responsable (évaluation de l'organisation et de l'efficacité des pouvoirs), gestion durable des ressources (étudier des impacts environnementaux et du capital humain), transition économique et énergétique (évaluation de la stratégie en faveur de la transition énergétique) et développement des territoires (analyse de la stratégie en matière d'accès aux services de base). Plusieurs critères sont identifiés pour chaque pilier et suivis par le biais d'indicateurs collectés auprès d'agences de notation extra-financières. La méthodologie mise en place par LBP AM permet de réduire les biais, notamment capitalistiques ou sectoriels, qui seraient de nature à pouvoir améliorer artificiellement la note par le jeu de décisions d'allocations. La liste d'exclusions de LBP AM sert de second filtre. En effet, un comité d'exclusion, propre à LBP AM, établit une liste d'exclusions après analyse des controverses ou allégations ESG, définies notamment comme des violations sévères, systématiques et sans mesures correctives des droits ou des atteintes en matière ESG. La liste d'exclusions inclut également des secteurs controversés comme le tabac, le charbon et les jeux d'argent. LBP AM reste ainsi seule juge de l'opportunité d'un investissement, et de la qualité extra-financière des émetteurs, qui est exprimée selon une note finale comprise entre 1 et 10 – la note ISR de 1 représentant une forte qualité extra-financière et celle de 10 une faible qualité extra-financière. La construction du portefeuille permet ainsi d'obtenir une note moyenne ISR meilleure que la note moyenne ISR de l'Univers d'Analyse après élimination de 20% des plus mauvaises valeurs (comprenant les deux filtres suivants : comité d'exclusion et note quantitative). Toutes les valeurs de l'Univers d'Analyse (hors valeurs interdites, validées par le comité d'exclusion) sont donc éligibles au FCP, à condition que la note moyenne extra-financière du FCP respecte la condition ci-dessus. Avec cette approche en amélioration de note qui correspond à une intégration ESG avec un engagement significatif dans la gestion, LBP AM met en place la stratégie ISR du portefeuille.

- **Sélection des titres.**

Afin d'atteindre l'objectif de gestion, la stratégie d'investissement du FCP consiste à gérer un portefeuille de titres de créance et d'instruments du marché monétaire d'émetteurs privés ou publics. Le FCP est investi au minimum à 50% de son actif net en titres de créance et instruments du marché monétaire libellés en euro (titres à taux fixe, taux variable, taux révisable ou indexés). Ces titres sont des émissions du secteur privé ou public et des titres émis ou garantis par des Etats. La construction du portefeuille consiste à sélectionner des titres de taux majoritairement libellés en euro, dont l'émetteur provient principalement (75% minimum) des pays de l'OCDE. Le FCP est investi au minimum à 50% de son actif dans des titres libellés en euro et à 75% dans une devise d'un pays membre de l'OCDE (dont les titres libellés en euro). Le FCP peut, en outre, investir dans des émissions de pays émergents, dans un but de diversification du portefeuille, dans la limite de 10 % de l'actif net. Au-delà de 10 % de l'actif net, le risque de change est systématiquement couvert. L'exposition au risque de change est limitée à 10% de l'actif net. Cette couverture systématique s'applique aux devises de pays de l'OCDE (hors euro) et aux devises des pays émergents. Les titres seront principalement de catégorie Investment Grade. L'exposition au risque actions ne dépassera pas 10% de l'actif net.

La stratégie d'investissement du FCP tire parti de plusieurs sources de valeur ajoutée dans le respect des contraintes de gestion définies ci-après. Ces sources proviennent de : (i) l'allocation entre les différentes classes d'actifs obligataires en fonction de leurs couples rendement/risque relatifs dans les différentes phases de marché ; (ii) la gestion dynamique de l'exposition globale au risque de taux en fonction des anticipations d'évolution des principaux taux directeurs et des taux longs ; (iii) la gestion de l'exposition sur les courbes des taux en fonction des anticipations de déformation de la courbe des taux, du portage et de l'effet passage du temps sur la courbe ; (iv) la gestion de l'allocation pays en fonction des vues de la société de gestion sur les principaux pays de l'OCDE ; (v) le choix du secteur d'activité en fonction du cycle économique et de la valorisation ; (vi) la sélection des émetteurs en fonction des valorisations relatives, des instruments financiers en terme de séniorité et des maturités des titres obligataires (point sur la courbe de l'émetteur) ; (vii) des stratégies d'arbitrage qui consistent à arbitrer des titres obligataires et des instruments dérivés de zones géographiques différentes, de type de taux différents, de maturités différentes, de qualité de crédit différente, des classes d'actifs obligataires différentes, de type d'inflations différentes, de devise différentes ou d'émetteurs différents ou à arbitrer des obligations et des instruments dérivés similaires, afin d'exploiter des écarts de valorisation entre les instruments arbitrés. (viii) l'optimisation des points d'entrée et de sortie des stratégies en fonction de la liquidité, des flux des investisseurs et des opportunités des marchés primaires et secondaires ; et (ix) l'exposition au risque de change.

La sensibilité aux taux d'intérêt évoluera dans la fourchette [-2 ; +6]. La sensibilité crédit évoluera dans une fourchette de [-2 ; +9]. La gestion suivra le niveau de volatilité du portefeuille avec une cible moyenne de 3% sur la période de détention recommandée (hors conditions exceptionnelles de marché).

Le FCP pourra être exposé jusqu'à 110% aux titres de catégorie Investment Grade correspondant à une notation minimale BBB-/Baa3 en application de la méthode de Bâle telle que précisée dans le prospectus, ou à une notation jugée équivalente par la société de gestion et, à hauteur de 20% maximum de l'actif net, à des titres ayant une notation inférieure à BBB-/Baa3 (dits à caractères spéculatifs) ou de notation jugée équivalente par la société de gestion. Le FCP peut investir en titres non notés dans la limite de 15% de son actif net.

Les titres sont principalement sélectionnés au sein de l'Univers d'Analyse ; ils peuvent également être sélectionnés, en dehors de l'Univers d'Analyse, parmi les valeurs appartenant à l'univers des obligations convertibles et des actions internationales et les entités privées de la zone OCDE, notées « Investment Grade » ou dont la plus mauvaise notation est « BB- » selon les principales agences existantes telles Standard & Poor's, Moody's, Fitch, et émettant des titres de créance négociables et/ou des obligations, libellés en euro,, dans la limite de 10 % de l'Univers d'Analyse et dans le respect des contraintes du Label définies ci-avant. La Société de Gestion s'assurera que l'Univers d'Analyse retenu constitue un élément de comparaison pertinent de la notation ESG du FCP.

En tout état de cause, conformément au Label ISR, le portefeuille est constitué en permanence à 90 % de son actif net (calculé sur les titres éligibles à l'analyse extra-financière : actions et titres de créances émis par des émetteurs privés et quasi-publics) de titres ayant fait l'objet d'une analyse extra-financière. Bien que les titres d'États fassent l'objet d'une évaluation ESG, les résultats de l'évaluation ne sont pas pris en compte de manière mesurable dans la stratégie ISR décrite ci-dessus. Ces titres d'États peuvent représenter 70% maximum de l'actif net du FCP. Les investissements dans les titres

d'États sont réalisés à partir d'analyses internes de la qualité financière et extra financière des émetteurs. Celles-ci s'appuient sur des analyses de stratégistes macro-économiques, d'analystes financiers et d'analystes ISR.

La durée de placement recommandée est de 3 ans minimum. La part X est une part de capitalisation et/ou de distribution. Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (J) à 13 heures. Ces demandes sont exécutées sur la base de la valeur liquidative (J) publiée le lendemain ouvré (J+1 ouvré) à cours inconnu.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible — A risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible — Rendement potentiellement plus élevé

1	2	**3**	4	5	6	7

Cet OPCVM étant principalement investi en obligations et autres titres de créances du secteur privé et public, le niveau actuel de risque associé à cet OPCVM est de 3.

L'indicateur synthétique est estimé à partir de la limite de risque suivi en Value at Risk et peut ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur. La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer (à la hausse ou à la baisse) dans le temps.

L'indicateur synthétique peut être affecté par le mécanisme de swing pricing avec seuil de déclenchement dans la mesure où il est susceptible d'augmenter la volatilité de la valeur liquidative de l'OPCVM.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans cet indicateur :

- Risque de crédit : en cas de défaillance ou de dégradation de la qualité des émetteurs, par exemple de la baisse de leur notation par les agences de notation financière, la valeur des obligations dans lesquelles est investi l'OPCVM baissera. L'OPCVM investi dans des titres "à caractère spéculatif (à haut rendement)", ces titres présentant un risque de défaut plus élevé et une volatilité plus importante).
- Risque de liquidité : l'OPCVM investit notamment dans des titres "à haut rendement / high yield", les volumes échangés peuvent ponctuellement se trouver réduits dans certaines conditions de marché. Les fourchettes de cotation peuvent s'en trouver élargies.
- Risque de contrepartie lié à l'utilisation de produits de gré à gré (dérivés) et aux acquisitions et cessions temporaires de titres : l'OPCVM est exposé au risque de non-paiement par la contrepartie avec laquelle l'opération est négociée.
- Risque lié à l'utilisation des instruments financiers à terme: ce recours pourra induire un risque de baisse de la valeur liquidative du FCP plus significative et rapide que celle des marchés sur lesquels le FCP est investi.

La survenance de l'un de ces risques peut faire baisser la valeur liquidative de l'OPCVM.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels avant ou après investissement	
Frais d'entrée	6% taux maximum Néant pour le réinvestissement des dividendes dans les 3 mois à compter du jour de leur mise en paiement Néant pour les souscriptions effectuées par un porteur consécutives à une demande de rachat portant sur le même nombre de titres et la même valeur liquidative
Frais de sortie	Néant.

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et avant que le revenu de votre investissement ne vous soit attribué. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins.

L'investisseur peut obtenir auprès de son conseiller, le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

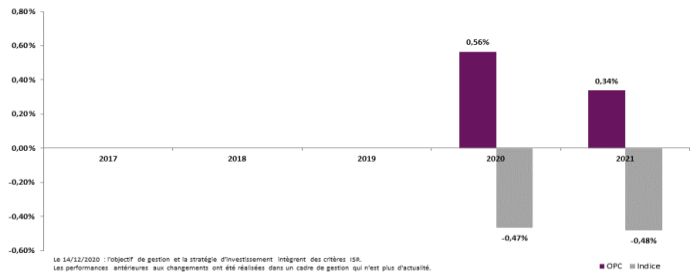
Frais prélevés par l'OPCVM sur une année	
Frais courants	0,17 % TTC
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de surperformance	Néant

Les frais courants sont ceux de l'exercice clos au 31/12/2021 et peuvent varier d'un exercice à l'autre.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique "frais et commissions" du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.labanquepostale-am.fr.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance, les frais de recherche et les frais de transaction excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts/actions d'un autre véhicule de gestion collective.

PERFORMANCES PASSEES



Les performances présentées ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

- Les performances, évaluées en euro, sont nettes de frais de gestion (hors droits d'entrée et de sortie éventuels) et comprennent, le cas échéant, le réinvestissement des dividendes/ coupons courus.
- L'OPCVM a été créé le 30 août 2018.
- La part GP a été créée le 28 mars 2019.

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : CACEIS BANK. **Lieu et modalités d'obtention d'information sur l'OPCVM :** Le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques de l'OPCVM, la politique d'engagement actionnarial, la politique de rémunération, la politique de transmission des inventaires (modalités d'obtention pour les porteurs) et le compte rendu sur la mise en œuvre de la politique d'engagement actionnarial sont disponibles sur les sites www.labanquepostale-am.fr et/ou www.labanquepostale.fr, et gratuitement auprès de LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT (36, QUAI HENRI IV – 75004 PARIS). **Lieu et modalités d'obtention de la valeur liquidative :** auprès de la société de gestion et sur le site www.labanquepostale-am.fr. La responsabilité de LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM. **Fiscalité :** La fiscalité de l'Etat de l'OPCVM peut avoir un impact sur le régime fiscal applicable à l'investisseur. **Lieu et modalités d'obtention d'information sur les autres catégories de parts :** auprès de la société de gestion et sur le site www.labanquepostale-am.fr.

Le présent OPCVM n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique / "U.S. persons" (la définition est précisée dans le prospectus).

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 19 mai 2022